

# Nouvelles sahraouies

N° 166 | septembre 2017  
paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



## ÉTÉ SOUS HAUTE TENSION

### S O M M A I R E

Nouvelles brèves	2
Un été sous haute tension	3
Procès de Gdeim Izik	6
Pillage du sable	9
Les «territoires occupés» renommés à l'Union africaine	12
Participation sahraouis à une formation aux Droits de l'Homme	13
Groupe de soutien de Genève pour le Sahara Occidental	15

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI  
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX

E-MAIL: [CONTACT@SAHRAOUI.CH](mailto:CONTACT@SAHRAOUI.CH) – C.C.P. 12-6818-7  
Comité de soutien au peuple sahraoui – 1211 Genève 8



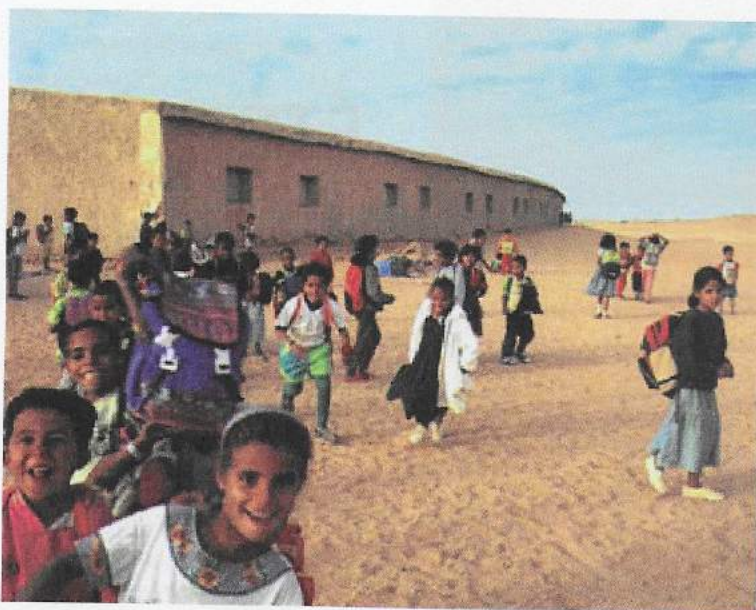
## BRÈVES

### **Pour la banque centrale de Norvège, le Sahara Occidental n'est pas le Maroc**

La banque centrale de Norvège a pris la décision d'exclure les sociétés « Cosmos Energy » et « Cairn Energy » en raison de leurs opérations au large des côtes du Sahara Occidental pour le compte du Maroc. Cairn Energy, une entreprise de production et de distribution d'énergie basée à Edimbourg, et l'américaine Kosmos Energy (dont le siège se situe à Dallas) ont été exclues pour cause de « graves violations des normes éthiques fondamentales à travers leur exploration d'hydrocarbures au large des côtes du Sahara Occidental pour le compte des autorités marocaines ».

### **Nouvelle plainte devant la Cour européenne de justice**

Sur demande de la plus haute juridiction britannique, l'association Western Sahara Campaign a porté plainte à la Cour de justice européenne contre le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales et le Département royal des revenus des taxes britannique pour exportations illégales de plusieurs tonnes de tomates provenant du Sahara Occidental. Le verdict est attendu pour le deuxième semestre 2018.



### **Rentrée scolaire dans les camps de réfugiés**

Dans les camps de réfugiés, les enfants ont repris dimanche 11 septembre le chemin de l'école. Beaucoup d'écoles ont encore besoin de travaux, parfois lourds, depuis les dernières intempéries. L'UNICEF se mobilise pour que plus de treize mille jeunes enfants, écoliers et adolescents puissent étudier dans des écoles réhabilitées.



## PROCÈS DE GDEIM IZIK : UNE JUSTICE SERVILE AU SERVICE DE L'OCCUPATION DU SAHARA OCCIDENTAL

Une membre de notre  
Comité a assisté, comme  
observatrice, à la fin du  
procès des 23 prisonniers  
de Gdeim Izik. Son récit  
veut montrer le vrai visage  
de la justice marocaine.

Le procès des 23 prisonniers de  
Gdeim Izik a été rendu à Salé  
(Maroc) le 19 juillet dernier. Des  
condamnations inacceptables

pour un dossier vide. La justice  
marocaine a encore une fois  
montré son vrai visage, elle est  
aux ordres du pouvoir royal.

### Le jugement du 19 juillet 2017

Mercredi 19 juillet vers 5 h 40  
du matin, la Cour de justice de  
première instance de Salé entre  
dans la salle d'audience après  
14 heures de délibérations. Le  
jour se lève et l'on se croit dans  
le dernier acte d'une tragédie  
qui dure depuis bientôt 7 ans,  
lorsque 25 Sahraouis ont été  
arrêtés, torturés pour leur faire  
avouer des crimes qu'ils n'ont  
pas commis. En ce jour de juil-

let, dans un tribunal civil, loin de  
la cour militaire de 2013, nous  
avons espoir dans un sursaut de  
justice et d'éthique de la part du  
président de la Cour, du Procu-  
reur et des juges.

Quinze heures plus tôt, la dé-  
fense formée de quatre avocats  
marocains commis d'office a  
systématiquement mis en évi-  
dence les multiples irrégularités  
qui ont jalonné le procès dès  
son début le 26 décembre 2016.  
Les plus graves concernent les  
aveux des présumés coupables,  
extorqués sous la torture, des  
pratiques dénoncées depuis  
plusieurs années par le Comité  
contre la torture de l'ONU. Vont-



Vue de la salle d'audience.

Photo: SP



## POUR LE PEUPLE SAHRAOUI: UN ÉTÉ SOUS HAUTE TENSION

Excepté pour quelques milliers d'enfants réfugiés accueillis en Europe, il n'y a pas de vacances dans la lutte sahraouie : mascarade au procès de Gdeim Izik, obstructions marocaines à l'Union Africaine, victoire juridique en Afrique du Sud, angoisse des jeunes sahraouis pour leur avenir...

### Les réfugiés sahraouis n'en peuvent plus!

Voici leur 42<sup>e</sup> été dans un désert qui devient chaque année plus brûlant, au sud-ouest de l'Algérie. Les réfugiés sahraouis vivent depuis plus de 40 ans sous la tente et dans des bâtiments de pierre séchée dont de très nombreux ont été détruits à deux reprises – en 2015 et 2016 – par des inondations, et ne sont pas encore complètement réparés. Des écoles, des dispensaires détruits... C'est indigne des instances internationales d'ignorer leurs respon-

sabilités et de laisser la population sahraouie à la merci d'une aide internationale toujours plus restrictive. Un remède légal à cette situation : le respect du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et la réappropriation de ses richesses naturelles destinées à ses besoins. Rapidement. Pour la fin d'un exil et d'une occupation insoutenables.

### Vacances en paix

Pour fuir la hamada brûlante et s'ouvrir à d'autres univers, le projet « vacances en paix » permet chaque année à de nombreux enfants (cette année environ 6000 accompagnés de 250 moniteurs) de quitter leur fournaise pour se rendre dans différents pays, mais surtout en Espagne et en France. Ils y passent des vacances soit dans des familles soit dans des

camps avec des enfants de la région. De nombreuses municipalités de ces pays ont une très longue tradition de camps de vacances et en font profiter des enfants d'ailleurs qui ont particulièrement besoin d'un changement d'environnement. Le responsable des « vacances en paix » exprime la philosophie du projet pour l'Espagne : « l'Etat espagnol néglige et abandonne le peuple sahraoui depuis qu'il a accepté en 1975 de partager le Sahara Occidental entre le Maroc et la Mauritanie pour en garder des intérêts économiques autour des mines de phosphate de Bou-Craa (entre autres). La société civile espagnole représentée par les associations amies avec ce peuple fait de son mieux pour atténuer l'énorme injustice subie depuis ces longues années d'exil ou sous la répression au





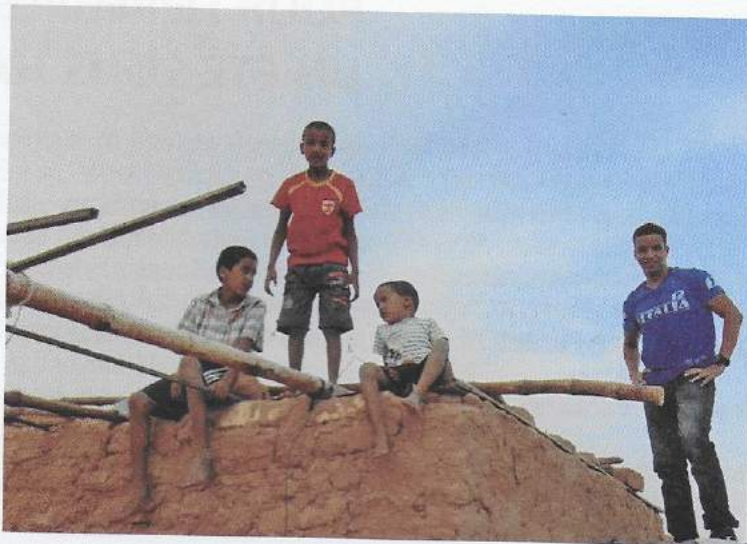
Sahara occupé. C'est pour cela que le projet «vacances en paix» est une forme de solidarité avec ce peuple qui n'aspire qu'à recouvrer sa liberté».

Ces vacances sont aussi l'occasion de soigner les enfants qui en ont besoin et leur offrir une alimentation qui du point de vue nutritionnel est plus diversifiée que celle des camps. Nous avons mentionné dans notre dernier bulletin les carences alimentaires actuelles dans les camps, ce qui donne aussi à ces séjours un objectif de prévention apprécié des parents inquiets pour la santé de leurs enfants.

Ces jeunes Sahraouis jouent également le rôle d'ambassadeurs et d'ambassadrices du peuple sahraoui auprès des populations qui les accueillent et qui font alors connaissance avec ce peuple et sa situation matérielle et politique. C'est le début d'un lien étroit de solidarité active qui se poursuit à travers le temps.

### La fuite des jeunes

Devant le dénuement et la désespérance du manque d'avenir, les jeunes Sahraouis n'ont plus la patience d'attendre. Que reste-t-il à faire dans les camps de réfugiés pour les ados et les jeunes adultes qui s'ennuient, qui n'ont pas de travail? Ils se sentent impuissants devant leurs familles en grande pauvreté. Depuis longtemps, l'Espagne a été une terre de travail pour ces jeunes réfugiés cherchant à vivre et à faire vivre leur famille dans les camps. La



crise espagnole les a poussés vers la France et Bordeaux qui s'est trouvé en première ligne. Les travaux saisonniers de la région (la vigne, l'agriculture) peuvent leur offrir un certain travail saisonnier. En revanche, la question des permis est plus précaire. Entre réfugié politique, migrant économique et sans papiers, ils cherchent comment ne pas se faire expulser. Cependant, ils ne perdent pas l'objectif de faire connaître la situation du Sahara Occidental qu'ils n'oublient pas.

### Union Africaine: tenir bon face aux obstacles marocains

Dans notre numéro 164 des Nouvelles Sahraouies, nous relations la nouvelle entrée du Maroc dans l'Union Africaine (UA) en posant cette question: opportunité nouvelle ou traquenard assuré? Aujourd'hui nous penchons pour le traquenard. Les exemples sont nom-

breux. Lors de la fin du 29<sup>e</sup> sommet de l'UA qui s'est terminé le 4 juillet, le Maroc a réagi fortement au terme «occupé» du rapport de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Depuis son retour au sein de l'UA, le Maroc cherche à contrecarrer tout projet dès lors qu'il juge que cela peut porter atteinte à son intégrité territoriale. (voir p.12).

Fin août, à Maputo, dans le cadre d'une réunion Afrique-Japon, les diplomates marocains se lancent dans un pugilat déplorable pour contrôler l'entrée des salles de conférence et empêcher les diplomates sahraouis de participer aux séances. Finalement, ces derniers entrent avec la délégation du Mozambique, pays hôte. L'offensive diplomatique marocaine prend les formes les plus inacceptables en pleine contradiction avec la charte de l'organisation africaine. On peut s'attendre à revivre régu-



lièrement de tels scandales, le Maroc n'ayant qu'un seul objectif: chercher à marginaliser la question sahraouie et pour y arriver, utiliser la diplomatie de la force et du chantage et s'attacher le plus grand nombre de pays africains.

### **Phosphates-Afrique du Sud: partie perdue pour le Maroc**

On se souvient de ce bateau arraisonné le 1<sup>er</sup> mai en Afrique du Sud pour transport illégal vers la Nouvelle-Zélande de phosphate des mines de Bou-Craa au Sahara Occidental occupé. Alors que la justice sud africaine se prononce en faveur de l'interdiction de la spoliation des produits et ressources naturelles du Sahara Occiden-

tal, suivant ainsi l'arrêt de la Cour de justice européenne du Luxembourg, l'office marocain des phosphates (OCP), qui sent qu'il a perdu la partie, a décidé d'abandonner sa défense du cargo de phosphate sahraoui immobilisé en Afrique du Sud avec ses 55.000 tonnes de phosphate pour une valeur de 5 millions de dollars. Cette somme correspond environ à 15% de l'ensemble de l'aide humanitaire multilatérale apportée aux 160 000 réfugiés sahraouis. En 2016, le Maroc, ou plutôt le roi du Maroc qui possède l'OCP marocain, a gagné plus de 200 millions de dollars sur les exportations de minerai du territoire du Sahara Occidental. Une seule partie de cette somme permettrait aux

réfugiés sahraouis de ne plus se trouver constamment dans un état de manque dans tous les domaines: nutritionnel, santé, éducation, formation, habitations, etc. Sur la base du droit international, le Maroc n'a pas de légitimité à exploiter le territoire qu'il maintient sous occupation. Aucune exportation de phosphate ne devrait avoir lieu depuis le territoire tant que les Sahraouis ne peuvent exprimer leur consentement, tel que requis en droit international.

### **Gdeim Izik, une caricature de procès**

Enfin, juillet a vu le dernier acte du procès de Gdeim Izik (voir p. 6), une mise en scène pitoyable et une Cour de mauvais acteurs jouant une parodie de justice fidèle aux ordres du pouvoir marocain. Qui se lèvera pour dénoncer ce procès ?







Quelques-uns parmi les 23 prisonniers sahraouis.

Photo: SP

ils tenir compte de la décision de la Cour de cassation marocaine qui a cassé le procès militaire de 2013 pour de multiples vices de forme? Imaginez un procès pour 11 assassinats de membres des forces de l'ordre sans preuves matérielles, sans investigation sérieuse, sans aucune précision concernant l'heure, le lieu des homicides, l'absence d'autopsie pour savoir de quoi ils sont morts et le plus troublant, l'absence dans le jugement même des noms des personnes tuées. Enfin aucune preuve qui puisse accuser nommément un présumé coupable sahraoui d'avoir tué un Marocain particulier.

L'aberration des expertises sur le santé mentale et physique auxquelles seize Sahraouis ont été soumis pour y chercher, sept ans plus tard, des traces de tortures et de troubles est aussi à relever. Les trois médecins marocains signataires des expertises n'ont sans doute pas résisté à

la pression politique. Ils ont mis parfois moins d'une heure pour une expertise psychiatrique et n'ont trouvé, écrivent-ils, sur aucun prisonnier des traces de tortures qui pourraient correspondre aux tortures alléguées. Un résumé, le même pour tous sous forme de copié-collé. Ils réfutent ainsi, comme leur monarchie, le rapport du Comité contre la torture de l'ONU qui condamne le Royaume chérifien en décembre 2016 pour avoir extorqué des aveux sous la torture à Nâama Asfari considéré par eux comme le « leader du groupe de prisonniers ». Ce n'est pas la première fois que le Maroc écarte les condamnations qui le concernent sans que les instances onusiennes ne s'en indignent publiquement.

#### **La partie civile servile**

Ce petit matin du 19, la partie civile a pris place dans les bancs de la salle d'audience avec une dizaine d'avocats dont plusieurs

Français qui se sont plus à crier pendant le procès la culpabilité des 25 Sahraouis sans avoir aucune preuve de cette culpabilité. Discuter avec l'un ou l'autre d'entre eux laisse apparaître à la fois une certitude quant à la culpabilité des Sahraouis et la même position politique que la France. On sent ici ce lien trouble et vénéneux entre la France et le Makhzen. Evoquer le référendum d'autodétermination et la décolonisation ne fait pas sens pour ces professionnels du droit. Fanfaronnant après le jugement sur les marches du palais de justice, ils se plaisent à exprimer aux journalistes les conditions exemplaires dans lesquelles le procès s'est déroulé !!!

#### **Les prisonniers sahraouis et leurs avocates quittent le procès**

Les vingt-cinq Sahraouis arrêtés l'ont été comme activistes de la cause sahraouie. Le drame de la destruction du camp de résistance de Gdeim Izik, le 8 novembre 2010, était une bonne occasion de les emprisonner pour longtemps, et d'essayer ainsi de semer la peur, de décapiter la résistance sahraouie. Peine perdue depuis plus de 40 ans devant la détermination de ce « petit peuple » dont les troisième et quatrième générations en exil et sous occupation n'ont rien perdu de leur force.

C'est donc dans un box protégé que les Sahraouis participent à leur procès. Ils peuvent compter sur trois avocat-e-s français-e-s. Lors des audiences, les





illégalités et les humiliations se suivent : les documents en français de la défense ne sont pas acceptés par la Cour et lorsqu'ils sont traduits, les voici refusés pour ne pas avoir été présentés par un avocat marocain. Les interruptions sont fréquentes. Lorsque les avocates de la défense (Me Olfa Ouled et Me Ingrid Metton) veulent remettre à la Cour des contre-expertises et le texte du Comité contre la torture condamnant le Maroc, traduit en arabe, le président leur interdit de parler et leur retire la défense d'office. Prisonniers et avocates françaises décident alors de quitter le procès ou plutôt cette mascarade. Face aux protestations, le président

demande à la police d'évacuer les avocates. Une expulsion de la salle d'audience très violente et très brutale est condamnée par le Barreau de Paris. Dès lors, seuls les avocats marocains de la défense, commis d'office, représenteront les Sahraouis.

#### **Le courage des familles des prisonniers**

Les familles apprennent, impuissantes, les condamnations. Elles sont figées dans leur douleur et veulent toujours montrer par leurs deux doigts levés en signe de victoire que le Maroc ne les fera pas céder. Elles ignorent comment elles pourront poursuivre leur vie quotidienne au Sahara Occidental occupé, là

où elles rencontrent chaque jour celles et ceux qui les répriment, les emprisonnent et les condamnent. Plusieurs familles ont fait plus de 1000 km pour se rendre à Salé le temps du procès. Elles logent dans deux appartements loués pour l'occasion et un quatre pièces qui sert de lieu d'accueil permanent. C'est les vacances, leurs enfants tourbillonnent dans le modeste espace. Elles espèrent pouvoir rendre visite aux prisonniers qui sont à 16 kilomètres de Salé une fois par semaine jusqu'à leur retour au Sahara Occidental.

Mustapha El Machdoufi a tout laissé, El Ayoun, sa famille ses études lors des arrestations de Gdeim Izik, il y a sept ans, pour se mettre au service des familles et des prisonniers. Il est le pont entre la prison (quand il peut s'y rendre) et l'extérieur, les famille, les organisations comme Amnesty, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, les ambassades de Rabat qu'il renseigne sur la situation. Quel seront leur avenir à tous et toutes après ce procès inacceptable ?

### **Les peines prononcées sont très proches de celles du tribunal militaire de 2013 :**

- 8 condamnations à perpétuité / 3 à 30 ans / 5 à 25 ans / 3 à 20 ans
- 1 condamnation à 4 ans et demi – (condamné à 25 ans par le tribunal militaire en 2013) – libéré
- 1 condamnation à 6 ans et demi – (condamné à 25 ans par le tribunal militaire en 2013) – libéré
- 2 condamnations conditionnelles à 2 ans par le tribunal militaire de 2013 – libérés
- 1 prisonniers sera présenté à la cour en septembre 2017 pour raisons de santé
- 1 condamné à la réclusion à vie, par contumace, vit en Espagne.

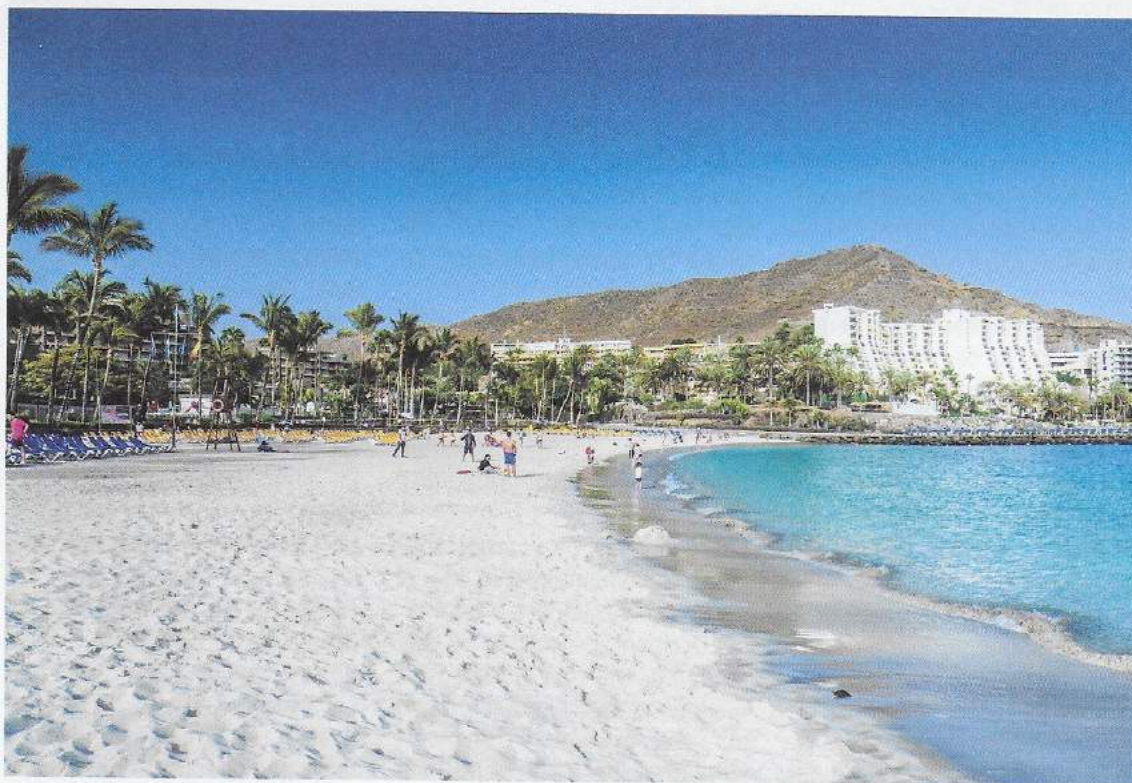


## PLAGES ESPAGNOLES: PLAGES DE RÊVE PILLAGE DU SABLE DU SAHARA OCCIDENTAL

Aux Baléares, des groupes de solidarité avec le peuple sahraoui et des parlementaires des Cortes ont réagi vivement cette année au nouveau pillage du sable du Sahara Occidental pour l'aménagement des plages espagnoles.

Dans son édition du 31 juillet 2017, le « Guardian » a tiré la sonnette d'alarme sur une affaire importante de pillage de sable au Sahara Occidental, ce sable étant destiné à une plage espagnole. Cette affaire, qui embarrasse Madrid à plus d'un titre, a contraint les autorités espagnoles à ouvrir une enquête sur ce réseau de trafic transnational organisé à partir de Rabat. Selon plusieurs experts en droit international, écrit le journal, « s'il s'avérait que le sable étalé sur la plage de Gran Canaria provenait des territoires occupés du

Sahara Occidental, cela constituerait une violation grave des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne. En mai déjà, l'Espagne avait recommencé à piller le sable du Sahara Occidental pour réaménager ses plages. C'est presque un rituel avant la saison estivale. Encore une fois ce pays viole la nouvelle décision de la Cour européenne de justice du Luxembourg de décembre 2016 qui a bien mis en évidence que le Sahara Occidental était un territoire distinct du



Plage de la Grande Canarie.

Photo: SP





Chantier d'extraction du sable.

Photo: SP

Maroc, et que les traités entre le Maroc et l'Europe ne concernent pas le Sahara Occidental. Un représentant du Front Polisario a déclaré au « Guardian » qu'aucun consentement du peuple sahraoui ni de ses représentants n'avait été accordé à l'occupant marocain pour inclure les ressources naturelles sahraouies dans ses accords commerciaux avec l'Europe. Il est souligné que le Maroc exporte l'équivalent d'environ trois millions de dollars par an de sable, dont 70 % pour l'Espagne.

Le chef du service de protection de l'environnement de la Garde civile espagnole à Las Palmas a déclaré au « Guardian » qu'il

avait intercepté un navire néerlandais géré par la compagnie maritime Eemswerken qui délivrait du sable provenant du Sahara Occidental :

« Le sable a été amené illégalement, il a été déchargé sans aucun contrôle. Le site web de Eemswerken a effectivement annoncé en mai dernier qu'un navire avait transporté 100'000 tonnes de sable d'El-Ayoum à Las Palmas ». Le journal souligne également que le Maroc « a un contrôle strict sur le Sahara Occidental occupé, ce qui rend impossible aux journalistes d'enquêter sur la source précise du sable exporté d'El-Ayoum ». Le journaliste qui a réalisé l'enquête s'est déplacé au Sahara

Occidental occupé en avril dernier, « ses mouvements ont été surveillés de près par la police marocaine et il a été fréquemment empêché de se déplacer », précise le journal.

### **Plages espagnoles, plages de rêve grâce au pillage du sable**

En mai 2017, la société Anfi Tauro S.A. a commencé le transport de sable d'El Ayoum, dans les territoires occupés du Sahara Occidental, pour la mise en place d'une plage artificielle dans la municipalité de Mogan. Le voyage n'est pas long d'une rive à l'autre. Quoi donc de plus facile que de transporter le sable sahraoui avec la bénédiction et



## Le sable, matière indispensable

On connaît encore trop peu l'importance du sable dans la vie quotidienne. Le site EduBourse – <http://www.edubourse.com/guide-bourse/sable.phpc> – considère que le sable est aujourd'hui la troisième matière première indispensable à la vie des habitants de notre planète après l'air et l'eau. Le sable est utilisé notamment « dans les constructions, les fonderies, la fabrication du verre, l'agriculture et pour lutter contre l'érosion des côtes ». Il suffit d'avoir un permis d'exploitation pour transporter à bon marché cette matière première. Pour le sable du Sahara Occidental, qui donne le permis sinon le Maroc ? Ces richesses s'épuisent pour l'enrichissement de magnats marocains et la paupérisation du peuple sahraoui. Sans respect pour le jugement de la Cour européenne de justice !

une facture du Maroc. La cargaison de sable du premier navire arrivé a été estimée entre 4'500 à 5'000 tonnes, selon le magazine San Borondón (SB). Fin mai, les médias espagnols ont largement couvert l'arrivée à Majorque du navire Southwester, transportant 35'000 tonnes de sable. Le gouvernement régional a saisi les autorités espagnoles demandant une inspection approfondie du navire et de la cargaison, afin de s'assurer que la loi européenne avait été respectée. Les organisations de la société civile, telles que Amicos del Pueblo Sahraui et un groupe de soutien local des îles Baléares, ont également été prévenus de l'arrivée du navire. Mais la police espagnole a décidé que les papiers étaient en règle et le déchargement a pu avoir lieu malgré les réactions des autorités et des associations de soutien au peuple sahraoui.



Plage de Mogán.

Photo: SP

### Comité de rédaction

Keltoum Irbah, Christiane et Berthier Perregaux. La mise en page est réalisée par Thierry Solignac et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

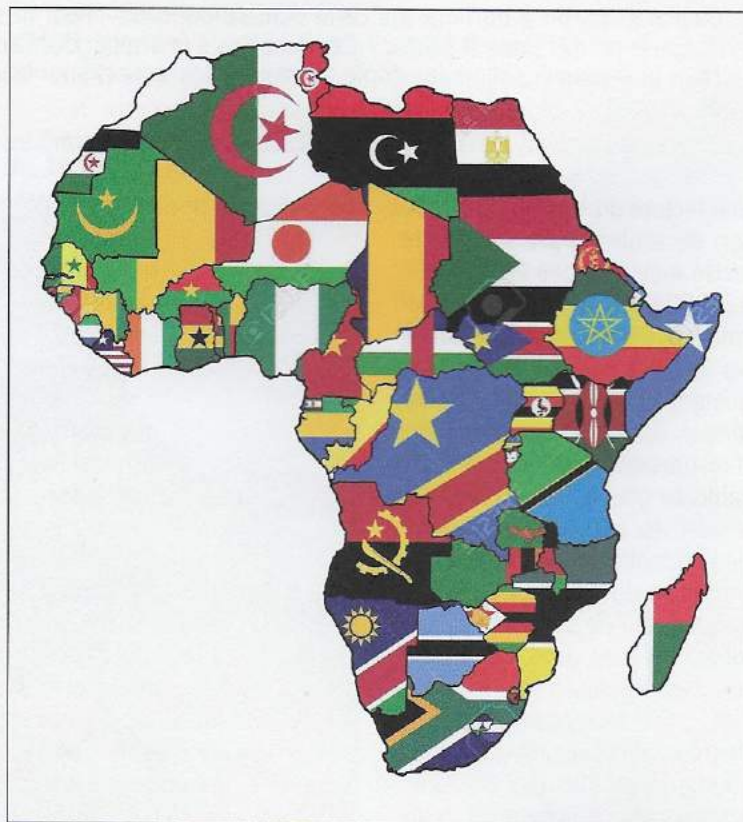


## LES « TERRITOIRES OCCUPÉS » SONT RENOMMÉS PAR L'UNION AFRICAINE

Le Conseil exécutif de l'Union africaine – l'assemblée des ministres des Affaires étrangères – a adopté une version du rapport de la mission d'évaluation des Droits de l'Homme au Sahara Occidental, dans laquelle a été supprimée la mention de « territoire occupé » mais où l'existence légale de la République arabe sahraouie et démocratique a été réaffirmée.

La polémique est née lorsque le Maroc a demandé à ce que le rapport de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples soit amendé afin de supprimer le passage stipulant « l'envoi d'une mission d'évaluation des Droits de l'Homme dans le territoire occupé de la RASD », rapportent plusieurs médias. Le conseil exécutif a en réponse mandaté le Nigéria afin de trouver un consensus entre les deux parties. La médiation de ce pays a débouché sur la suppression de la mention de « territoire occupé ». Le nouveau texte stipule désormais que « quelques délégations ont proposé l'envoi d'une mission dans le territoire connu à l'ONU comme Sahara Occidental et à l'UA comme RASD ».

La partie marocaine s'est montrée satisfaite de la modification. « Certes, c'est une posi-



tion clivante. Mais notre point de vue a été pris en considération », a estimé un haut diplomate marocain, cité par « Jeune Afrique ». Le ministre des Affaires étrangères sahraoui, Mohamed Salem Ould Salek, a quant à lui estimé que le Maroc a « échoué dans sa tentative d'enlever des paragraphes dans les rapports de la commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples », rapporte

l'agence officielle sahraouie. Le ministre sahraoui a également indiqué que le Maroc, devenu membre de l'UA depuis janvier dernier, « doit se conformer à l'Acte constitutif de l'UA qu'il a ratifié et qui lui interdit d'occuper un autre État membre ».



## SESSION DE FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME PARTICIPATION SAHRAOUIE

Partant du constat que le respect des droits fondamentaux de la personne humaine constitue le substrat d'une bonne gouvernance l'ONG ISMUN a organisé un programme d'enseignement sur la thématique Human Rights and Development du 26 juin au 30 juin 2017.

Très active dans l'espace onusien, ISMUN soutient le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui depuis 1978 et donne la possibilité aux militants sahraouis durant chaque session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU d'effectuer des interventions sur les différentes violations commises au Sahara Occidental.

Cette formation a eu lieu au South Centre (organisation intergouvernementale qui aide les pays en développement à unir leurs compétences pour défendre leurs intérêts communs sur la scène internationale) et au Palais des Nations Unies à Genève. Elle réunissait plus de

20 participants originaires de divers pays dont l'Inde, Madagascar, la Palestine, le Maroc, la Colombie, le Kurdistan, le Brésil, la Suisse et l'Italie. Parmi les participants figuraient également huit Sahraouis provenant de la diaspora, des campements de réfugiés et des territoires occupés, sans oublier la Représentante du Front Polisario auprès des Nations Unies à Genève, Omeima Abdeslam.

Très motivés ils ont participé avec intérêt et enthousiasme; ils ont montré par ailleurs une capacité à s'intégrer dans un espace multiculturel et à interagir de manière appropriée dans des débats d'envergure académique. Cela a également constitué une opportunité de soulever la question du conflit au Sahara Occidental et d'y intégrer à chaque occasion les

différentes thématiques qui y sont corrélées.

Destiné à un public désireux d'acquérir et approfondir des connaissances sur le système onusien, les Droits de l'Homme et les perspectives de développement, l'ensemble des cours a été dispensé en langue anglaise par des experts de haut niveau: des professeurs d'universités prestigieuses comme Princeton, des experts internationaux, des rapporteurs spéciaux auprès des Nations Unies tels que le Rapporteur spécial sur la torture, le droit à l'alimentation, l'accès au logement, ainsi que du représentant de la Mission diplomatique de l'Équateur.

Le programme incluait des interventions diverses: la situation du développement mondial et les défis du multilatéralisme; les droits économiques, so-





ciaux et culturels, dont le droit à l'alimentation, l'éducation, le logement, l'accès à l'eau; les droits des enfants; le rôle des institutions financières internationales et des politiques d'austérité; les droits des migrants; les travaux sur un nouveau traité sur les sociétés transnationales et les Droits de l'Homme. Une partie du programme a été consacrée à la lutte des Nations Unies contre le racisme, la Décennie pour les personnes d'ascendance africaine, ainsi que la question du changement climatique et des Droits de l'Homme. Le déroulement des interventions a permis de structurer un espace d'échange interactif où chacun a pu porter un regard croisé par rapport à des questionnements, des témoignages souvent teintés d'émotion car ils se référaient à des vécus concrets, comme celui de la participante sahraouie Mina BAALI, victime de la torture, qui a évoqué avec beaucoup de dignité son expérience de militante et la répression qu'elle continue à subir.

Au terme de ce programme, les appréciations exprimées par les participants nous encouragent à envisager l'organisation de formations similaires qui nous semblent indispensable pour des personnes vivant dans des zones où perdurent des conflits : « La formation était excellente et d'un niveau très élevé, en particulier le type de sujets et les points abordés tout au long de la période de formation, en plus de la méthode d'explication par les enseignants qui était très bonne. Pour moi, c'était l'occasion de connaître un certain nombre de problèmes qui sont considérés comme les choses les plus importantes dont parle le monde, comme le « climat » et la souffrance des personnes liée à ce problème, mais également la question de la « torture » car je m'intéresse beaucoup à ce sujet. J'ai beaucoup appris sur la question de la torture qui est une violation des Droits de l'Homme et qui fait l'objet de débat au niveau national et international. Il y a eu ensuite une séance d'information sur le

Conseil des Droits de l'Homme et son mode de fonctionnement qui a été très intéressante. » Ali Roubiou (Sahraoui vivant à Paris)

Dans la même veine, Omeima Abdeslam estime que cette formation intensive fut une expérience enrichissante non seulement sur le plan des connaissances se rapportant au système onusien, mais aussi par rapport à la cohésion du groupe qui a prévalu tout au long de la session. Selon elle l'aspect majeur a été cette proximité avec chaque intervenant favorisant ainsi un dialogue plus personnalisé et constructif avec l'ensemble de l'auditoire.

Force est de constater donc qu'il s'avère important d'élaborer des projets éducatifs au système de protection des Droits de l'Homme accessibles au plus grand nombre et de combler des lacunes majeures qui persistent dans ce domaine, et qui touchent en premier lieu la frange des plus vulnérables, les plus exposés aux violations et au déni de leurs droits.

Soutenue par la direction du South Center, l'équipe pédagogique accréditée par ISMUN a été confortée dans son désir de renouveler cette expérience et de réfléchir sur le contenu d'un nouveau programme dont l'approche pourrait être axée sur les procédures de requêtes au sein du Conseil des Droits de l'Homme ainsi que sur le rôle de la médiation dans la résolution des conflits.

Keltoum IRBAH





## LE GROUPE DE SOUTIEN DE GENÈVE POUR LE SAHARA OCCIDENTAL ACTIF AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Depuis 2016, les missions auprès de l'ONU de quatorze pays / Afrique du Sud – Algérie – Angola – Bolivie – Cuba – Equateur – Mozambique – Namibie – Nicaragua – Nigéria – Tanzanie – Timor Leste – Venezuela – Zimbabwe ont pris la décision de se réunir publiquement pour partager leur réflexion sur la question du Sahara Occidental et pour chercher des issues au blocage actuel concernant plus spécialement la question des droits humains.

En septembre 2017, un side-event de grande qualité, suivi par un public nombreux d'ONG

et d'Etats, s'est interrogé sur le thème particulier relatif aux « Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes » (résolution de l'AG de l'ONU).

L'Assemblée générale y réaffirme le droit des peuples des territoires non autonomes à l'autodétermination et qu'il incombe aux puissances administrantes, en vertu de la Charte, d'assurer les progrès politique, économique et social ainsi que le développement de l'instruction dans les territoires non autonomes, et réaffirme les droits légitimes des peuples

de ces territoires sur leurs ressources naturelles (...).

Les diplomates du groupe des 14 ainsi que Erik Hagen de Western Sahara Resources Watch et l'avocat Gilles Devers, représentant légal du Front Polisario devant la Cour de Justice Européenne du Luxembourg, ont bien montré la clairovoyance de cette résolution qui s'adapte exactement à la situation du Sahara Occidental que le Maroc et les autres Etats sont tenus de respecter.

### Nouvel espoir pour le peuple sahraoui ? L'ex-président allemand Hörst Köhler nommé envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara Occidental



M'hamed Khaddad.

Photo: SP

Après avoir pris ses fonctions le 8 septembre dernier à New York, le nouvel envoyé spécial d'Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU y a entrepris une série de rencontres avec les deux parties.

Pour le Front Polisario, les discussions ont eu lieu avec le responsable sahraoui des liens avec l'ONU, M'hamed Khaddad.

Hörst Köhler n'est pas un diplomate comme ses prédécesseurs mais un politique. Ses nouveaux atouts sauront-ils faire respecter le droit international et le droit humanitaire, ce que n'avait pas pu faire Christopher Ross ? Mettre fin au conflit ? Nous en saurons davantage lors de sa première mission dans la région.



Hörst Köhler.

Photo: SP





### Dans la tente d'à côté

*La jeune fille qui vit  
dans la tente d'à côté  
rêve tout en fouettant  
de son bâtonnet  
le lait en poudre,  
entourée de mouches,  
de restes de pain  
et de braises mourantes,  
elle imagine et se voit loin,  
un jour bleu libérée,  
sa main dans une autre main  
caressant la brise  
étrangères aux parolotes  
que diffusent les haut-parleurs  
des maisons voisines.  
Et le poids de l'histoire  
qui gravite  
sur son fouet de bois.*

*Limam Botcha, poète sahraoui*



### ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

#### Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Internet [www.arso.org](http://www.arso.org)

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Gilles Boss – Quai de la Thièle 4 – 1400 Yverdon-les-Bains

#### Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern